

Remerciements

Je tiens à remercier ici tout le personnel de la bibliothèque municipale de Versailles qui a su créer autour de moi un environnement à la fois amical et stimulant pour mon travail, ainsi que celui des Heures joyeuse de Versailles et Paris qui m'ont souvent accueillie et m'ont fait partager leur passion et leurs connaissances.

Ma reconnaissance va également tout particulièrement à Mlle Marie-Françoise Rose, directrice de la Bibliothèque de Versailles, et à Mme Ezratty, directrice de celle de l'Heure joyeuse de Paris, sans qui je n'aurais peut-être jamais eu l'occasion de découvrir la diversité du monde de la littérature jeunesse et ni de réfléchir à sa place particulière dans le monde des bibliothèques.

Résumé du mémoire

Alors que de nombreuses bibliothèques publiques en France possèdent parmi leurs collections des fonds ou des documents patrimoniaux jeunesse, ces derniers sont encore trop souvent ignorés, faute de voir leur existence ou leur spécificités reconnues. C'est à ce problème que tente de répondre cette étude en montrant la façon dont on peut y remédier par une valorisation qui, au terme d'une reconnaissance et un traitement à la fois intellectuels et matériels, débouchera sur une visibilité de ses fonds aussi bien dans la bibliothèque qu'à l'extérieur.

Version anglaise du résumé

Many old and precious documents for children lay in French public libraries but remain unknown, either in their existence that in their identity.

To avoid such a situation, this study will try to present how their real value can be shown up, finding them, treating them and making them more visible, inside and outside the library.

Sommaire

INTRODUCTION	6
CONNAÎTRE POUR VALORISER.....	9
1. Les fonds patrimoniaux jeunesse : définition du corpus et critères d'appartenance	9
1.1. La notion de « fonds jeunesse»	9
1.2. La notion de « patrimoine »	12
2. Etat de ces collections	14
2.1. A la bibliothèque centrale : absence d'outils spécialisés et dispersion des documents	14
2.1.1. Evaluation de la situation	14
2.1.2. Démarche globale de repérage des documents	16
2.1.3. Utilisation d'un catalogue papier	17
2.1.4. Utilisation d'un catalogue informatisé	19
2.2. A l'Heure joyeuse : présence d'outils et regroupement des documents	20
2.2.1. Evaluation de la situation	20
TRAITER POUR DONNER ACCÈS	23
1. Considérations matérielles sur les documents et fonds patrimoniaux jeunesse	23
1.1. Les modalités de conservation.....	23
1.2. La question du regroupement thématique.....	24
2. Vers un catalogage spécialisé de ces fonds	25
2.1. Les documents patrimoniaux jeunesse:quelles informations cataloguer ?	26
2.2. Mise en œuvre du catalogage.....	27
2.2.1. Les normes et les fonds patrimoniaux jeunesse	28
2.2.2. Proposition d'un bordereau de catalogage informatisé.....	29
FAIRE (RES)SORTIR LES FONDS PATRIMONIAUX JEUNESSE	33
1. Donner aux fonds une identité claire	33
1.1. Identification par une mention spécifique	33
1.2. Constitution d'un sous-catalogue	35
2. Créer de la valeur ajoutée	36
2.1. Entretien et accroissement	36
2.2. Actions en direction d'un public spécialisé	37
2.3. Actions en direction du grand public	38
3. Diffuser	40
4. Collaborer	41
CONCLUSION	43

BIBLIOGRAPHIE SUR LA LITTÉRATURE, L'ÉDITION ET LES BIBLIOTHÈQUES JEUNESSE	45
TABLE DES ANNEXES	52

Introduction

Au cours d'une enquête menée par questionnaire en 1994-1996 par l'Heure joyeuse de Paris pour établir un répertoire des fonds de conservation de livres pour la jeunesse¹, l'on peut remarquer qu'à Versailles, seule la bibliothèque municipale de l'Heure joyeuse s'est manifestée, forte d'une réserve de plus de 1600 volumes acquis depuis les débuts en 1935 de activité à destination des enfants. La bibliothèque municipale, structure beaucoup plus imposante dans son ensemble mais ne disposant pas il est vrai de section pour la jeunesse, n'a pour sa part pas répondu. Ce double constat semble donc valider la présence de livres patrimoniaux jeunesse à l'Heure joyeuse mais leur absence à la bibliothèque centrale. Or, dans la mémoire collective de cette dernière, il semble pourtant que quelques livres de ce type aient parfois été aperçus au détour d'un rayonnage. Mais, si une simple présomption n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de répondre à un questionnaire précis, ce dernier soulevait au moins une question dont l'actualité ne s'est pas démentie. En effet, « depuis plusieurs années se manifeste un grand intérêt pour l'histoire des livres d'enfance et de jeunesse, tant de la part des chercheurs que du public et des professionnels du livre. Ce domaine d'étude suscite une demande croissante de documentation, d'où le besoin de repérer ou de constituer des collections spécialisées. »².

Ce contexte général favorable, soutenu par la présence d'une Heure joyeuse dans son réseau, ne pouvait qu'inciter la bibliothèque municipale de Versailles à chercher à valoriser les livres historiques pour la jeunesse qu'elle pouvait détenir, initiative qui se reflète dans la présente étude.

La situation n'était pourtant pas si simple car, en dépit de l'acquis de son Heure joyeuse, de lourdes incertitudes pesaient sur l'état de ces fonds spécialisés à la bibliothèque centrale, interrogation commune à bien des bibliothèques de lecture publique. Or, comment mettre en valeur des fonds que l'on ignore ?

¹ Il a été publié en 1997 conjointement aux Actes des rencontres interprofessionnelles portant sur *Le livre pour la jeunesse : un patrimoine pour l'avenir*.

² Introduction des Actes de la journée d'étude *Patrimoine et conservation répartie* du 5 octobre 2000.

Il faut en effet garder à l'esprit que valoriser un fonds n'est rien de moins que l'étape finale d'une démarche plus globale visant à connaître cet objet pour être ensuite en mesure de le faire connaître au plus grand nombre.

Avant d'en arriver à ce stade, s'impose une approche de reconnaissance qui, à partir de critères définissant le type de documents recherché, permettra de localiser et d'identifier ces fonds dans leurs tendances, leur volume, etc. Cette connaissance de base une fois acquise, elle sera affinée par un traitement des documents qui en favorisera le repérage et en structurera les informations, facilitant leur appréhension en tant que fonds. Ce n'est qu'alors qu'on aura cette vision d'ensemble mais suffisamment précise que l'on pourra dégager des fonds de chaque bibliothèque leurs particularités, leurs points forts et définir les arguments et les axes d'une mise en valeur réellement efficace. Ainsi, la connaissance de son fonds permet à la bibliothèque de l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique) de légitimer son rôle dans le domaine du livre jeunesse, en faisant valoir un fonds de 25 000 volumes dont « un millier d'ouvrages publiés entre le début du XVI^e siècle et 1834, soit environ le cinquième de la production pour la jeunesse publiée pendant cette période »³, la plaçant en seconde position après la BNF (Bibliothèque nationale de France) et l'Heure joyeuse de Paris.

Mais, au-delà de la démarche, ces étapes sont en outre l'occasion de se pencher sur ce que représentent les fonds patrimoniaux jeunesse, en terme de sujet, de chronologie, de spécificités et de potentiel. Cette réflexion s'avère particulièrement bénéfique dans le contexte actuel où le sujet de la littérature et des livres pour la jeunesse a conquis une légitimité mais n'en est qu'à ses balbutiements dans certains domaines comme celui de la conservation. Les efforts ayant porté à l'origine sur la définition et la défense d'intérêt du sujet, ce n'est qu'assez récemment que l'on a commencé à s'interroger sur la gestion de ce patrimoine, notamment en bibliothèque. Le thème de son catalogage, élément fondamental de connaissance et de mise en valeur, a été ainsi longtemps mis en suspens, du moins dans sa forme informatisée. La BNF elle-même, malgré des efforts en faveur de ces fonds tels qu'expositions, restructuration, participation à la

³ Françoise Huguët, Les livres pour l'enfance et la jeunesse de Gutenberg à Guizot, les collections de l'Institut national de recherche pédagogique, p. 9.

réflexion d'ensemble, leur applique un catalogage standard et propose des notices souvent réduites à leur plus simple expression, hypothéquant les possibilités d'identification par leur biais. L'informatisation des bibliothèques spécialisées de la ville de Paris votée récemment devrait cependant constituer un tournant sur cette question puisqu'elle concernera en particulier l'Heure joyeuse et ses très importants fonds patrimoniaux jeunesse et ne pourra faire autrement que de prendre en compte leur spécificité.

C'est donc à une réflexion d'ensemble relativement novatrice que nous convie le thème de la valorisation des documents patrimoniaux jeunesse en bibliothèque. Il ne s'agit donc nullement dans cette étude de retracer l'histoire de la littérature pour la jeunesse mais d'essayer de montrer comment les documents qui s'y rattachent peuvent être valorisés au sein des bibliothèques pour contribuer à la connaissance du sujet et à l'écriture de son histoire.

Dans l'optique des étapes que nous avons décrites précédemment comme nécessaires pour donner leur place à des fonds spécialisés en bibliothèque, cette politique sera abordée à partir de l'exemple de ici en fonction de trois axes principaux que sont connaître pour valoriser, traiter pour donner accès et faire (res)sortir les fonds patrimoniaux jeunesse.

CONNAÎTRE POUR VALORISER

On peut considérer que la valeur des objets culturels repose principalement sur des critères d'histoire et de représentations : leur valorisation ne consiste pas tant à agir sur eux qu'à communiquer leur existence et ce qu'ils sont.

Mais, avant d'en arriver à ce stade, une connaissance préalable de ces objets s'avère nécessaire pour déterminer leur intérêt et celui d'une éventuelle mise en valeur et, le cas échéant, pour donner à partir de leur caractéristiques la matière et les grands axes de cette mise en valeur.

Pour ce faire, dans le cadre d'une étude consacrée aux objets spécifiques que sont les fonds patrimoniaux jeunesse en bibliothèque, il est nécessaire dans un premier temps de s'arrêter sur l'intitulé même de cette étude de façon à bien délimiter le corpus dont il est question puis, dans un second temps, d'aborder l'évaluation de ce corpus parmi les collections des bibliothèques, à partir de l'exemple de la bibliothèque municipale de Versailles.

1. Les fonds patrimoniaux jeunesse : définition du corpus et critères d'appartenance

Avant d'évaluer et a fortiori de mettre en valeur un corpus, encore faut-il bien s'entendre sur sa définition et sur les caractéristiques des documents qu'il va contenir. Cette étape s'avère d'autant plus nécessaire dans le cas du livre pour la jeunesse, discipline relativement récente dont la terminologie pas plus que les implications patrimoniales ne sont encore réellement fixées.

1.1. La notion de « fonds jeunesse »

En préambule, la notion de jeunesse mérite d'être précisée en elle-même puisque l'on trouve appliquées au domaine qui nous intéresse aussi bien les expressions pour la de jeunesse, les enfants, les adolescents, comme le montre ce titre *Le siècle*

d'or du livre d'enfants et de jeunesse d'un ouvrage de Jean-Marie Embs et Philippe Mellot. Pour notre étude, sera adopté le terme de jeunesse dans son acceptation la plus large du terme, englobant, par opposition à l'âge adulte, les périodes de l'enfance et de l'adolescence.

Mais la difficulté n'est pas tant de définir le terme jeunesse que ce qu'on entend par document jeunesse.

Si pour se retrouver dans la multiplicité du livre jeunesse et de ses genres (romans, contes, albums, documentaires, bandes dessinées, etc.) l'on dispose à l'heure actuelle des repères d'un secteur éditorial défini dont la production est ciblée et structurée en collections bien identifiées, ce n'est pas le cas pour la production historique qui nous intéresse particulièrement dans cette étude.

C'est pourquoi, face à la variété des genres, aux fluctuations de la conception et des formes du livre jeunesse ainsi qu'aux interactions entre littérature jeunesse et adulte, le seul facteur de stabilité et de certitude apparaît être le destinataire de cette production, la jeunesse, qui va déterminer l'appartenance ou non des documents au corpus jeunesse. Les manifestations de ce destinataire jeunesse sont diverses et peuvent intervenir à différents niveaux. Elles apparaissent parfois en toutes lettres dans l'ouvrage même, le plus souvent au niveau du titre et des pièces liminaires (préface, dédicace) mais aussi de la mention de collection qui lorsqu'elle existe peut contenir des termes explicites (bibliothèque de la jeunesse chrétienne, magasin d'éducation et de récréation, bibliothèque des écoles et des familles, etc.). Elles peuvent également intervenir dans la présentation de l'ouvrage, selon qu'il s'agisse d'une édition abrégée⁴, qu'elle comporte une proportion importante d'illustrations ou que la reliure se présente sous forme d'un cartonnage d'éditeur typique de la production jeunesse.

Enfin, la « mémoire » du livre objet peut être un critère pertinent sur la destination d'un exemplaire, bien qu'elle ne vaille pas pour les autres exemplaires de l'édition. Ces indications peuvent provenir de l'ex-libris d'un lycée ou d'une institution scolaire ; d'un ex praemio, qui manuscrite ou sous la forme d'un feuillet collé sur le plat inférieur, signale un livre de prix⁵, mais aussi de l'appartenance du livre aux collections d'une

⁴ Il est même parfois précisé sur la page de titre que l'édition a été abrégée à l'usage de la jeunesse.

⁵ L'ex praemio comporte généralement le nom de l'établissement, de l'élève, la discipline concernée et la date.

bibliothèque spécialisée dans le public jeunesse (cachet, fichier, présence effective au sein de la bibliothèque).

Une exception sera faite concernant la destination vers la jeunesse pour ce qui est des manuels scolaires qui sont toujours nettement distingués de la littérature jeunesse et font l'objet d'études et de catalogues séparés⁶. Un traitement à part sera cependant réservé dans notre étude aux ouvrages qui s'y rattachent non pas par leur contenu mais par une mention d'appartenance à une institution scolaire. Ces mentions se rattachant généralement au patrimoine local (Lycée Hoche, Lycée de jeunes filles de Versailles, etc.), il serait en effet préjudiciable que ces ouvrages soient laissés de côté et que ces spécificités versaillaises ne soient pas signalées.

Enfin, quelques précisions s'imposent sur les emplois de littérature et de livres pour la jeunesse qui, adoptés pour cette discipline universitaire naissante, ne sauraient être transposés de façon pleinement satisfaisante au monde des bibliothèques.

En effet, pour ce qui est de la littérature jeunesse, cette notion semble difficile à concilier avec les genres du documentaire et de l'album, qui ont pourtant une grande importance au sein de la production pour la jeunesse. Mais surtout, la notion de littérature fait primer le texte et écarte l'aspect matériel, malgré l'aspect essentiel que celui-ci revêt pour le public des enfants pour qui l'objet, ses couleurs et ses images priment parfois sur le texte. De ce fait, elle tend à occulter les bibliothèques qui abritent et gèrent cette matérialité ainsi que l'histoire du livre qui s'y intéresse.

Ces éléments expliquent que l'expression de « littérature pour la jeunesse » soit souvent supplantée par celle de « livre pour la jeunesse » qui rend compte aussi bien du texte que de son support. Pourtant, cette expression connaît elle aussi ses limites car, bien que majoritaires dans les bibliothèques, les livres n'y représentent pas l'ensemble des documents consacrés à la jeunesse, situation qui se renforcera probablement face à la diversification croissante des supports en bibliothèques. À côté des livres reliés ou brochés qui se répartissent entre contes, fictions,

⁶ Cette distinction vaut même à l'INRP dont les manuels scolaires reviennent spécifiquement à son Service de d'histoire de l'éducation.

documentaires, albums, l'on trouve ainsi les traditionnels périodiques et les bandes dessinées mais aussi d'autres plus surprenants tels que des dessins originaux, des affiches ou encore des phonogrammes, etc.

C'est pourquoi, même si les termes de livres ou de littérature présentent une approche pratique du sujet, il est préférable d'opter, dans le cadre des bibliothèques, des termes plus génériques mieux adaptés à la problématique bibliothéconomique et ne posant de limites, ni en terme de support, ni en terme de nature de l'œuvre. Répondent à ces conditions les termes de documents et de fonds, lorsqu'ils forment au sein de la bibliothèque un ensemble cohérent par son thème, sa provenance, sa période de constitution, etc.

Si des documents satisfaisant aux notions de patrimoine et de jeunesse ne doivent pas être écartés d'un inventaire pour des questions de genre, de forme ou de support, notre étude prendra essentiellement en compte les documents sous forme papier, reflétant la nature des fonds patrimoniaux jeunesse de Versailles.

1.2. La notion de « patrimoine »

La notion de patrimoine mérite tout particulièrement que l'on s'y arrête, tant son interprétation peut prêter à confusion. Dans les esprits, le terme de patrimoine renvoie au critère d'ancienneté qui est certes fondamental mais doit être manié avec précaution, dans le cadre de l'histoire du livre et pour des documents jeunesse tout particulièrement.

En effet, il faut souligner qu'en matière de livres, le qualificatif d'« ancien » renvoie à une tranche chronologique bien précise, celle des débuts de l'imprimerie à 1810. Les débuts de la production des livres pour la jeunesse datant du XVIII^e siècle et le véritable essor d'auteurs, d'éditeurs et de lecteurs spécifiques des années 1830, la définition chronologique classique de l'ancienneté manque donc de pertinence et explique que ce soit la date de 1914 qui délimite généralement le caractère ancien dans ce domaine. Ce n'est donc pas tant une période précise qui importe que l'intérêt historique qu'elle représente pour un sujet donné. Ainsi, pour le livre jeunesse doivent être prises en compte non seulement la chronologie particulière de sa création et de son édition mais aussi celle de la constitution de

certaines de ses fonds. Car, se limiter une fois de plus à une date butoir, celle de 1914, c'est ignorer un élément important de l'histoire du livre pour la jeunesse qu'est l'apparition de collections spécialisées en France avec les bibliothèques pour enfants, la première d'entre elles ayant été créée en 1924 à Paris sous le nom d'Heure joyeuse.

Le patrimoine ne doit donc pas être considéré comme un simple synonyme de l'ancien, les documents anciens n'étant qu'une composante des documents patrimoniaux. Et, si l'on accorde tant d'importance à l'ancienneté, c'est en tant que gage historique mais en outre pour le caractère rare et/ou précieux des documents qu'elle concerne. Ainsi, la définition des documents patrimoniaux est davantage à rechercher du côté du concept de réserve en bibliothèque, regroupement de documents de valeur du fait de leur ancienneté, de leur rareté ou de leur préciosité qui, quelque soit leur date de publication, méritent d'être préservés pour être transmis aux générations futures. Ce concept s'appuie en effet sur l'idée que si la bibliothèque est dépositaire de documents patrimoniaux hérités du passé, elle peut également contribuer à constituer ce qui sera « un patrimoine pour l'avenir »⁷. Cette préoccupation, cette précaution même, est primordiale dans le domaine des bibliothèques jeunesse où les documents prêtés sont soumis à une forte usure voire à des dégradations aux enfants endommagent alors que l'épuisement fréquent des éditions en empêche le rachat ultérieur et par la même toute transmission patrimoniale.

C'est à la fois pour répondre à ces ambiguïtés terminologiques et soutenir l'importance d'une conservation patrimoniale affranchie de stricts considérations chronologiques que la bibliothèque l'Heure joyeuse de Paris a pris le parti de réunir sous l'expression de fonds historique son fonds « ancien », allant du XVIIIe siècle à 1950, et son fonds nostalgie, couvrant la période de 1950 à nos jours.

Dans l'optique de notre étude qui est de connaître pour mettre en valeur les fonds patrimoniaux jeunesse, il est donc très important de donner à la notion de fonds patrimonial toute son ampleur qui rejoint celle de fonds de conservation ou du fonds historique pensé par l'Heure joyeuse de Paris. Seront donc pris en

⁷ Cette formule provient de l'intitulé des rencontres interprofessionnelles sur le livre jeunesse organisées en 1994 par l'Heure joyeuse de Paris et consacrées aux moyens de préserver ce patrimoine spécifique.

considération les documents anciens au sens large du terme, c'est-à-dire des débuts de l'imprimerie à 1914, ainsi que les documents historiques des années 1920-1940, complétés par des documents plus contemporains dont la nature patrimoniale se manifeste, qu'ils soient rares, épuisés, particulièrement représentatifs d'un courant mais aussi d'une bibliothèque, d'une personne, etc.

2. Etat de ces collections

Une fois définies les caractéristiques du corpus auquel l'on s'intéresse, reste à identifier les fonds ou documents de la bibliothèque qui s'y rapportent, de façon à en évaluer le nombre, éventuellement la cartographie, et à en préciser la nature.

Deux variables déterminent considérablement la mise en œuvre de ce travail. Il s'agit d'une part de l'existence ou non de documents se rapportant à ce corpus, et d'autre part du regroupement ou non de ce dernier dans l'espace.

Il se trouve que, sur ces points, la bibliothèque municipale de Versailles présente des situations variables en fonction des sites considérés, bibliothèque centrale et l'Heure joyeuse, qui seront donc abordés séparément.

2.1. A la bibliothèque centrale : absence d'outils spécialisés et dispersion des documents

2.1.1. Evaluation de la situation

Sur quelques 6300 m², la bibliothèque centrale possède plus de 700 000 volumes, collections de type encyclopédique mais destinées, et l'ayant toujours été, à un public adulte. S'il est avéré que ses collections comprennent des ouvrages jeunesse « anciens », cela ne résulte donc pas d'une politique délibérée de la bibliothèque mais de « hasards » de la constitution des collections. Celles-ci, outre l'apport historique initial, se sont en effet considérablement enrichies au XIXe siècle de nombreux dons et legs qui, selon la logique de cette pratique, ont été acceptés dans

leur intégralité avec d'éventuels ouvrages jeunesse, pour devenir des fonds de la bibliothèque (voir annexe).

La caractéristique fondamentale des fonds patrimoniaux jeunesse de la centrale est donc ne pas constituer un fonds homogène mais d'être inclus à degrés variables dans des ensembles plus vastes à caractère pluridisciplinaire.

Par ailleurs, compte tenu de la structure historique du bâtiment, de l'accroissement constant des collections et de la contrainte de faire face au manque de place en libre accès par un désherbage régulier vers les magasins, ces fonds ont subi des remaniements successifs dans l'espace et parfois même dans leur contenu. Il en résulte qu'un même fonds peut être réparti en magasins entre plusieurs salles et qu'il a pu être complété d'ouvrages postérieurs à ceux d'origine.

Ce processus de stratification dans l'histoire des collections et l'aménagement des locaux, explique que les collections patrimoniales jeunesse de bibliothèque centrale soient marquées par un éclatement thématique, chronologique, mais surtout géographique qui condamne leur appréhension d'ensemble d'un point de vue spatial.

Or, pour pallier à cette situation, la bibliothèque centrale ne dispose à l'heure actuelle d'aucune synthèse sur l'état de ses collections patrimoniales jeunesse. Quelques pistes sont tout de même fournies par des annotations sur un exemplaire de *Beaux livres, belles histoires, choix de cinq cent livres pour enfants*⁸, par les entrées « livres pour enfants » et « livres pour jeunes filles » du fichier papier matière, ainsi que par un inventaire sur les fonds des années 1920-1930 à la centrale⁹. Cependant, tous ces éléments sont lacunaires et ne permettent de savoir sur quelles bases ils ont été établis

Perdus parmi l'étendue des locaux et des collections de la bibliothèque centrale, c'est donc un relatif anonymat qui caractérise les fonds patrimoniaux jeunesse, anonymat auquel il est impératif de remédier pour pouvoir les évaluer.

⁸ En prospectant sur les rayonnages des magasins, nous avons découvert fortuitement que l'exemplaire de l'ouvrage de Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, conservé sous la cote Madden in-8 184, contenait des références manuscrites à certains livres patrimoniaux jeunesse de la bibliothèque centrale.

⁹ Les seuls éléments dont nous disposons sur la réalisation de cet inventaire et qu'il est dû à Mademoiselle Carole Martin et daté de mai 2000.

2.1.2. Démarche globale de repérage des documents

Puisque les dimensions du lieu et la répartition des collections entre divers fonds et niveaux invalident un repérage direct des documents sur les rayonnages, reste le recours au catalogue qui centralise les références des collections de la bibliothèque. Son utilisation se heurte pourtant à un problème qui n'est pas des moindres : nous souhaitons obtenir de ce réservoir bibliographique des données (auteurs, titres, date) sur d'éventuels documents patrimoniaux jeunesse or, ce sont précisément ces données qui sont nécessaires à l'interrogation des points d'accès du catalogue.

Cette difficulté peut cependant être contournée par le dénominateur commun des documents recherchés, à savoir leur public jeunesse. D'une part, si le catalogue dispose d'un accès matière, cette donnée peut faire l'objet d'une recherche. D'autre part, elle permet de nous renvoyer à des réservoirs bibliographiques extérieurs mais spécialisés sur le sujet dont les informations peuvent de clés d'interrogation pour les traditionnels accès « auteurs » et « anonymes » de notre catalogue de départ.

Malheureusement, compte tenu de l'émergence relativement récente en France d'une discipline consacrée aux livres jeunesse, historiques ou actuels, il n'existe pas de bibliographie d'ensemble sur le sujet, si l'on excepte l'oeuvre d'un précurseur passionné, le libraire Gumuchian, qui a livré en 1930 un catalogue sur *Les livres de l'enfance du XVe au XIXe siècle*, faisant référence mais loin de recenser cette très riche production éditoriale¹⁰.

En attendant l'aboutissement de projets tel que celui d'un répertoire général des livres de littérature enfantine par l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique), certains outils peuvent cependant combler partiellement cette lacune. C'est le cas des ouvrages ou sites internet¹¹ qui proposent une approche historique de la littérature jeunesse et mentionne ses différents courants, leurs auteurs et leurs oeuvres. Ils s'avèrent tout particulièrement utiles lorsqu'ils proposent des index d'auteurs, de titres ou même des chronologies de cette production, précieux gains de temps. Même s'ils ne sont consacrés qu'à une partie

¹⁰ Edité à Paris, ce travail se compose de deux volumes, l'un consacré au catalogue et l'autre à des planches d'illustration.

¹¹ Voir en particulier les sites de Gourévitch, <http://www.leplaisir.net/>, et du CIELJ, <http://www.ricochet-jeunes.org>

du sujet, il ne faudrait pas sous-estimer les répertoires bibliographiques thématiques comme celui proposé par Michel Masson pour la période 1789-1799, ni les publications de bibliothèques dont les catalogues d'exposition ou des collections s'apparentent parfois pour les à de véritables bibliographies plus importantes d'entre elles. Parmi celles-ci peuvent être signalés plus particulièrement les catalogues de la bibliothèque de INRP¹² et de l'Heure Joyeuse de Paris¹³, allant respectivement jusqu'en 1833 et 1914.

Outre ces réservoirs « tout fait », d'autres peuvent être générés par mot matière dans les catalogues généraux de bibliothèques comme celui de la BNF (Bibliothèque nationale de France), et être mis à contribution pour enrichir la liste des œuvres à partir d'un auteur ou celle des éditions à partir d'un titre.

Enfin, au nombre de ces outils, il ne faut pas oublier les synthèses très utiles des catalogues contemporains des documents historiques recherchés tels ceux des éditeurs et leurs extraits placés dans les ouvrages publiés, ceux des Livres d'étrennes ou de la Librairie générale française, recensement de la production éditoriale annuelle¹⁴.

Une fois trouvés, ces réservoirs parallèles peuvent être mis en œuvre pour mener les recherches dans le catalogue de la bibliothèque étudiée, à ceci près que les modalités de la recherche varient partiellement selon la nature du catalogue utilisé, comme à la bibliothèque centrale de Versailles où les collections antérieures à 1811 et postérieures à 1980 ainsi que quelques fonds particuliers bénéficient d'un catalogue informatisé tandis que celles comprises entre ces deux dates en sont restées au traditionnel catalogue papier.

2.1.3. Utilisation d'un catalogue papier

En ce qui concerne une bibliothèque de lecture publique généraliste dotée d'un catalogue papier, celui-ci se compose en principe d'un fichier auteurs/anonymes éventuellement doublé d'un fichier matières.

¹² Françoise Huguet, *Les livres pour l'enfance et la jeunesse de Gutenberg à Guizot, les collections de l'Institut national de recherche pédagogique*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1997, 413 p.

¹³ Fonds ancien de littérature pour la jeunesse. *Catalogue des livres imprimés avant 1914*. Rédigé par Laura Noesser, avec la collab. de Françoise Lévêque et Sylvie Mayaud-Foulon, Paris, Bibliothèque de l'Heure joyeuse, 1987, 216 p.

¹⁴ Ces deux outils sont publiés aux Editions du Cercle de la Librairie.

Dans le cas d'une bibliothèque qui n'a pas spécialisation jeunesse, les recherches doivent être menées en priorité dans le fichier matière lorsqu'il existe. Il est effectivement le seul à même de fournir sur les collections de la bibliothèque des informations thématiques et personnalisées. Cela implique en revanche que le sujet de la littérature jeunesse y ait fait l'objet d'une indexation dont il reste à trouver la forme. Or, si la bibliothèque centrale de Versailles dispose d'un tel fichier matière qui relève même des premiers exemples en la matière, son indexation ne répond de ce fait d'aucune normalisation. Il faut donc dans un premier temps identifier la ou les formes qui renvoient à notre objet d'étude, « livres pour enfants » et « livres pour jeunes filles » pour ce fichier versaillais, avant de passer au dépouillement de ces entrées.

Le corpus ainsi obtenu donne un premier aperçu de l'état des collections de la bibliothèque pour le secteur patrimonial jeunesse mais le repérage ne saurait se conclure à ce stade puisque l'on ignore le degré de complétude du fichier matière et du recoupement de celui-ci avec le fichier auteurs. Complété par les corpus présents dans les réservoirs parallèles évoqués précédemment, il va cependant servir à aborder la consultation du fichier auteurs/anonymes en indiquant à quels auteurs se reporter pour la production jeunesse parmi les innombrables entrées du fichier.

Malgré ce travail préalable, le fichier auteurs ne manque pas de soulever quelques difficultés pour la suite du repérage.

D'une part, l'accès par noms d'auteurs rend particulièrement contraignant le recours aux sources extérieures qui ne souscrivent pas toujours à cette classification. Seront donc appréciés les catalogues d'oeuvres organisés selon un ordre alphabétique auteurs, les dictionnaires biographiques auteurs ainsi que les ouvrages comportant un index des auteurs cités. L'absence de normalisation concernant également les auteurs, ces outils ne préservent cependant pas des variantes orthographiques ou des pseudonymes qui ne font pas systématiquement l'objet de fiches de renvoi. Il est alors nécessaire d'étendre la recherche aux autres formes connues.

D'autre part, il ne faudrait pas sous-estimer les contraintes liées à la matérialité du fichier. Son unicité et sa présentation imposent de travailler à proximité immédiate, de manipuler un grand nombre de tiroirs et de fiches, du fait notamment des homonymes ou des auteurs prolixes, et de prendre en note les références pertinentes. Autant

d'opérations fastidieuses qui rendent indisponible un fichier nécessaire aux utilisateurs mais sont indispensables à la recherche via cet outil.

2.1.4. Utilisation d'un catalogue informatisé

Si la démarche globale du repérage reste identique avec un catalogue informatisé, les particularités de celui-ci facilitent grandement les choses.

En effet, ce type de catalogue peut être consulté des salles de lecture mais aussi des bureaux du personnel et même d'internet dans certains cas¹⁵, et concentre interrogations et résultats sur une unité matérielle unique qu'est l'écran. Mais surtout, il multiplie la nature des points d'accès à la base de données et permet de les combiner.

Ainsi, on bénéficie comme pour la forme papier d'un accès « matière »¹⁶ et « auteurs », données qui présentent en revanche l'avantage de répondre à des normes¹⁷, avec en outre des accès « mots du titre », « collection », etc., et même « chercher partout », proposé par le logiciel Absys utilisé à Versailles, et atteignant toutes les zones de la notice.

Si, à Versailles, les zones de matière et de collections ne sont pas renseignées pour les documents du catalogue se rapportant aux fonds patrimoniaux jeunesse, les autres possibilités de ce type de catalogue permettent d'approfondir le repérage. Non seulement il est plus facile de vérifier la présence d'un auteur dans la base à partir de notre corpus de base (fichier matière papier) et des corpus parallèles, mais on peut affiner la requête en précisant les titres.

L'interrogation par mots de titre peut d'ailleurs être en elle-même une nouvelle source d'informations pour alimenter notre corpus. En effet, l'on peut remarquer pour les périodes de l'Ancien Régime et du XIXe siècle, le livre pour la jeunesse affiche bien souvent son identité dans son titre, qu'il s'agisse de son public de destination (enfants, fils, fille, demoiselle, jeunes gens, etc.) ou de son thème (alphabet, contes de fées, etc.), autant d'éléments qui peuvent faire l'objet de recherche et fournir des références.

Néanmoins ce type d'interrogation peut ramener beaucoup de « bruit » et perdre de son intérêt s'il n'est pas combiné avec un élément discriminant qui peut être une période

¹⁵ La bibliothèque municipale ne propose pas encore son catalogue informatisé sur internet mais son fonds ancien figure dans le CCFr.

¹⁶ A condition que le document ait bénéficié d'une indexation sujet.

chronologique comme le XIXe siècle, un fonds comme le fonds ancien qui fait l'objet d'un sous catalogue dans l'OPAC, etc.

Enfin, la fonction « chercher partout » qui s'étend à toute la notice, y compris les champs n'apparaissant pas à l'OPAC, offre la possibilité de prospector à partir de particularités d'exemplaire, éléments pertinents dans le cas des fonds patrimoniaux jeunesse au niveau de la reliure avec le typique cartonnage d'éditeur et des mentions de possession d'élève ou institutions d'enseignement.

Un catalogue informatisé offre donc des recherches traditionnelles facilitées ainsi que de nouveaux services qui dépendent néanmoins pour beaucoup des paramétrages de l'OPAC mais plus encore des informations renseignées dans les notices.

Ainsi, en dépit des difficultés posées par les recherches préalables, la diversité des outils et un dépouillement fastidieux, apparaît dans ses grandes lignes le corpus des fonds patrimoniaux jeunesse de la bibliothèque. Il en ressort notamment leurs localisations principales des documents qui permettent lors d'aller confronter les données du catalogue à la réalité des rayonnages. Une vérification sur le terrain permet de déceler d'éventuelles erreurs de catalogage dans les fiches ou les notices, mais aussi d'effectuer un repérage oculaire, facilité par l'identité forte visuelle des cartonnages jeunesse du XIXe siècle, comblant au besoin certaines lacunes de la recherche sur catalogue.

2.2. A l'Heure joyeuse : présence d'outils et regroupement des documents

2.2.1. Evaluation de la situation

Un paramètre fondamental distingue les conditions d'évaluation des fonds patrimoniaux jeunesse de l'Heure joyeuse de ceux de la centrale : c'est que pour sa part l'Heure joyeuse a toujours été consacrée aux enfants, en conséquence de quoi, toutes ses collections sont par essence dédiée à la jeunesse.

Si leur évaluation devait se baser sur un tri, le tri thématique allant de soi, il s'agirait d'un tri chronologique. Or, il se trouve que ce dernier a déjà été largement

¹⁷ A celle de l'indexation Rameau pour les sujets et d'une liste d'autorités pour les noms d'auteurs.

effectué depuis le début des années 1980, du fait des origines historiques de cet établissement. En effet, fondée en 1935, à peine plus de dix ans après son modèle parisien, cette autre Heure joyeuse a également fait partie des premières bibliothèques pour enfants et, malgré les vicissitudes de la guerre, les collections de ses débuts ont pu être préservées. C'est dans une optique de conservation de ces collections historiques qu'au début des années 1980, Mme Mantoux, alors directrice de la bibliothèque, décida de les constituer en réserve.

Sur la base de l'ancien fichier de la bibliothèque conservé lui aussi et grâce à la taille somme toute limitée des locaux et des collections, ces documents purent être identifiés et réunis géographiquement pour former le fonds historique Antoinette Kont, du nom de la fondatrice de la bibliothèque. Leurs fiches, ôtées à cette occasion du catalogue des collections courantes ont servi à reconstituer un fichier papier pour la réserve avec un accès par auteurs, complétés par la suite de deux autres, par illustrateurs et par titres.

Compte tenu de sa valeur historique et affective¹⁸, ce fonds a fait en outre l'objet d'un inventaire dactylographié, réalisé en 1981, recensant les livres antérieurs à 1950 et d'un répertoire, publié en 1996, concernant les ouvrages acquis entre 1935 et 1940 mais dont certains datent des années 1920.

Cependant, à partir des années 1990, bénéficiant à nouveau de la réflexion de leur homologue parisienne, la réserve n'a pas été limitée à ce fonds historique et s'est étendue aux ouvrages de la période 1945-1960, rejoints par la suite par des ouvrages encore postérieurs, tous ces nouveaux venus étant conservés dans une salle contiguë à la première. Les fiches des ouvrages de la période 1945-1960 ont été intégrées à celles du fonds historiques sous l'intitulé de « patrimoine », celles des ouvrages postérieurs placées dans des tiroirs distincts.

La situation n'est certes pas idéale : alors que la réserve continue à être alimentée par le désherbage et quelques acquisitions, l'espace manque déjà cruellement, en particulier dans la seconde pièce, sans réelle possibilité d'extension. Le catalogage connaît lui aussi ses limites puisqu'une partie des ouvrages de cette même pièce n'est pas cataloguée¹⁹, que toutes les fiches existantes sont très sommaires, leurs

¹⁸ Non seulement pour Mme Mantoux est la fille d'Antoinette Kont mais aussi pour tous les amis de la bibliothèque auxquels ces livres peuvent rappeler les souvenirs de leur jeunesse.

¹⁹ Il s'agit en particulier du fonds de livres anglais.

informations se limitant à l'auteur et au titre parfois complétés de la date et de l'éditeur, et n'ont en outre pas bénéficié de la rétroconversion effectuée en 2000 pour le reste de la bibliothèque.

Malgré ces quelques ombres au tableau, force est de constater que les fonds patrimoniaux jeunesse de l'Heure joyeuse bénéficient d'une cohérence thématique et spatiale qui, complétée par les outils existant, simplifie leur appréhension matérielle et intellectuelle et rend caduque la phase de repérage du corpus nécessaire à la bibliothèque centrale.

Cependant, au-delà des modalités de repérage, ce qui compte avant tout est de mener cet travail d'inventaire et de cartographie pour obtenir l'état le plus juste possible de ces fonds patrimoniaux jeunesse, préalable indispensable pour les connaître et commencer à les faire connaître.

TRAITER POUR DONNER ACCÈS

Avant de servir à la valorisation à proprement parler, la connaissance acquise sur les fonds patrimoniaux jeunesse va permettre dans un premier temps de mettre en place un traitement, matériel et intellectuel, adapté à ce type de fonds, étape indispensable pour y donner accès et les faire connaître.

1. Considérations matérielles sur les documents et fonds patrimoniaux jeunesse

L'évaluation des fonds patrimoniaux jeunesse à la Bibliothèque municipale de Versailles a permis de faire ressortir leur situation matérielle contrastée qui amènent à s'interroger sur le traitement matériel à donner à ces collections en vue de leur valorisation.

1.1. Les modalités de conservation

S'agissant de documents patrimoniaux, les dispositions matérielles les concernant doivent être soumises au principe de conservation. Néanmoins, pour ce qui est des documents jeunesse, il arrive que ce principe soit remis en cause par une méconnaissance de la notion de patrimoine rapportée à ce domaine, tout particulièrement lorsque leur dispersion en empêche une appréhension globale.

Le cas de la Bibliothèque municipale de Versailles est à ce titre très instructif.

A l'heure joyeuse, les documents patrimoniaux jeunesse, bien identifiés, sont conservés dans une réserve, dispositif qui vise à protéger ce type de documents en en contrôlant l'accès. La consultation des documents doit pouvoir être justifiée et s'effectue uniquement sur place, le prêt étant exclu en tant que facteur de dégradations et de vols. En revanche, à la bibliothèque centrale, ils ne bénéficient pas d'un statut homogène mais dicté par localisation et leur date de publication. Les documents patrimoniaux jeunesse inclus dans la réserve du fonds ancien de la bibliothèque bénéficient du statut particulier lié à cette appartenance.

Pour leur part, la majorité des autres qui sont conservés en magasins, sont soumis au statut qui régit ces derniers, à savoir qu'ils peuvent librement faire l'objet d'une demande de communication par les usagers qui sera validée si l'état matériel du document le permet. Une distinction est tout de même effectuée en fonction de l'année de publication des ouvrages : pour les documents antérieurs à 1900, la consultation se fait exclusivement sur place, tandis que ceux postérieurs à cette date sont également empruntables, après avoir été exemplarisés. Or, ce système ne peut être satisfaisant dans la mesure où les dates considérées ne tiennent pas compte de la chronologie spécifique du livre jeunesse. Ainsi, non seulement il ne réglemente pas la consultation des livres du XIXe siècle, période pourtant essentielle à la structuration de ce genre et à son histoire matérielle, mais en outre, il conduit à coller un code barre et à laisser sortir de la bibliothèque des documents de la première moitié du XXe siècle qui, dans le domaine jeunesse, sont également considérés comme historiques.

Lorsque le caractère patrimonial des documents a pu être identifié, la vigilance doit donc être de mise pour préserver ces derniers en faisant appliquer des modalités de conservation adaptées au niveau de leur manipulation par les professionnels (apposition de la cote, de cachet, restauration, etc.) et bien sûr de la communication aux usagers.

Reste donc à bien déterminer ce caractère patrimonial, problème particulièrement sensible concernant les fonds jeunesse et que renforce leur dispersion physique dans les collections.

1.2. La question du regroupement thématique

A Versailles ; la géographie de documents patrimoniaux jeunesse est très variable puisqu'elle va du fort éclatement qui domine la bibliothèque centrale à un regroupement très compact²⁰ à l'Heure joyeuse. Il est évident que ce type de concentration des documents d'une même nature facilite grandement leur appréhension et la prise de conscience de leurs spécificités, argument qui a conduit la BNF à entreprendre en 1996, dans les magasins du Département Littérature et Art alimentés par le dépôt légal, le regroupement des publications pour la jeunesse

²⁰ Presque trop d'ailleurs compte tenu du manque de place signalé plus haut.

qui y étaient conservées. Cependant, si une telle action peut paraître souhaitable, elle n'est pas toujours transposable comme le montre le cas de la Bibliothèque municipale de Versailles. Sur un plan pratique, elle achopperait sur la disposition complexe de locaux historiques, sur les importants moyens humains nécessités et plus radicalement sur l'absence de place disponible pour opérer un tel regroupement. Mais, plus encore, elle se heurte d'un point de vue de conservation à la notion de fonds. En effet, l'intérêt historique de documents en bibliothèque, comme en archives d'ailleurs, ne tient pas seulement à chaque document dans son individualité mais également à l'ensemble qu'ils forment, le fonds, qui dans la mesure du possible doit être préservé dans son intégrité. Si le fonds historique de l'Heure joyeuse de Versailles présente le cas idéal en alliant regroupement thématique et respect du fonds, considérée la présence de documents jeunesse dans de nombreux fonds patrimoniaux de la bibliothèque centrale, leur regroupement matériel conduirait à un démembrement de ces fonds, au détriment de leur histoire et de celle de la bibliothèque. La solution d'un regroupement thématique ne peut donc être envisagée sur le plan matériel, pour les documents historiques du moins. Les bibliothèques peuvent partiellement anticiper de futurs problèmes de dispersion des documents, en constituant en fonds leurs documents patrimoniaux contemporains, amenés à devenir historiques.

Mais, pour contourner ces difficultés liées à la dispersion des documents, à la répartition des fonds sur plusieurs sites et à la méconnaissance d'un fonds, a fait ses preuves un outil fondamental, le catalogue. Liste des différents documents de la bibliothèque dont il fournit description et localisation grâce aux cotes, il constitue un élément décisif dans le traitement des documents qu'il permet de repérer mais aussi de mieux connaître.

2. Vers un catalogage spécialisé de ces fonds

Comme nous avons pu le constater au cours de l'évaluation de notre corpus, dès que les collections de la bibliothèque dépassent un certain volume, il n'est plus envisageable de retrouver un document sans avoir recours à un catalogue dont la structure et la présentation peuvent jouer pour beaucoup dans le succès de la

recherche. Il n'est donc pas indifférent de se pencher sur la notion de catalogage des documents, le traitement de l'information étant le premier pas vers sa diffusion.

2.1. Les documents patrimoniaux jeunesse:quelles informations cataloguer ?

S'il ne s'agit pas de revenir ici sur le bien-fondé du catalogage des documents, cette activité n'a pas pour but de se suffire à elle-même et doit être pensée en fonction de la future utilisation du catalogue et des informations que l'on souhaite pouvoir en tirer. Dans la mesure où la nature des documents concernés et leurs caractéristiques conditionnent en grande partie cette utilisation, leur spécificité doit être prise en compte dans l'élaboration des paramètres du catalogage.

Les fonds patrimoniaux jeunesse n'échappent pas à cette règle, bien au contraire : fonds spécialisé et patrimonial, il importe particulièrement que, outre les caractéristiques basiques de tout document (auteur, titre, date, éditeur, cote), leur catalogage reflète les critères constitutifs de leur identité.

Tout le problème réside néanmoins à déterminer quelle sera la place réelle accordée à ces éléments spécifiques et le degré de précision qui leur sera appliqué.

La réponse à cette question se trouve à la fois dans l'objectif assigné à ce catalogage et dans les usages auxquels est soumis ce fonds. Pour ce qui est de l'objectif de ce catalogage, ses notices bibliographiques doivent permettre d'avoir connaissance de l'existence d'un document, de savoir, au vu de ses principales caractéristiques, s'il est pertinent ou pas dans le cadre d'une recherche, et au besoin de le localiser. Cette démarche est donc avant tout utilitaire, elle n'a pas l'ambition d'un catalogue scientifique ni son degré de précision qui en alourdirait par trop la réalisation. Néanmoins, les informations contenues doivent être suffisantes pour répondre aux usages variés induits par ces fonds. Ainsi le nostalgique de ses lectures d'enfance s'attachera aux éléments de ses souvenirs, auteur, titre, intrigue ; l'éditeur voudra trouver des illustrations, un exemplaire précis en vue d'une réédition ; le collectionneur mesurera la complétude ou les lacunes de ses collections à l'aune de celles de la bibliothèque ; le chercheur travaillera sur l'histoire de la littérature, de l'illustration, de l'édition ou du livre, nécessitant que ces facettes des fonds patrimoniaux jeunesse soient évoquées ; le bibliothécaire, enfin, devra faire face à toutes ces demandes.

Par conséquent, le catalogage des fonds patrimoniaux jeunesse devra dans un premier temps rendre compte de ce qui en indique la destination jeunesse, un soin tout particulier étant apporté à la mention des collections, aux sous-titres et pièces liminaires, permettant d'éclaircir cette question. Il consignera également ce qui se rapporte à l'élaboration de l'ouvrage avec les auteurs et les éditeurs mais aussi les éventuels traducteurs, adaptateurs et illustrateurs. Il inclura en outre les éléments de l'objet livre trop souvent mis de côté que sont importance matérielle (dimension collation), illustration (nombre, nature, présentation, etc.), reliure (technique, décor, dimension, etc.), ainsi que les particularités d'exemplaire déjà mentionnées que sont les ex libris, ex dono, ex praemio, sans oublier l'éventuelle présence d'extraits de catalogues d'éditeurs.

Compte tenu de leur utilité dans l'activité quotidienne des bibliothécaires jeunesse, il pourrait être envisagé que ce catalogage fasse une place à la notion de genre structurant la littérature jeunesse (contes, romans, albums, documentaires), voire même à un résumé succinct de l'œuvre ou à une indexation matière de son contenu.

Enfin, il serait souhaitable que le catalogage propose à un moment donné un rattachement clair du document au domaine au corpus jeunesse et si possible patrimonial, par une indexation matière du type Rameau ou tout du moins une mention spécifique.

Néanmoins, s'il ne s'agit pas là d'un catalogage détaillé à l'excès, force est de constater que l'élaboration de ses notices met tout de même en jeu de nombreux paramètres qui nécessitent du temps, une bonne connaissance de cette production éditoriale mais aussi de tenir compte des contraintes inhérentes à l'activité même de catalogage.

2.2. Mise en œuvre du catalogage

En préambule, précisons que, compte tenu de la nature des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque municipale de Versailles, cette proposition de bordereau s'applique aux livres, sachant que les autres supports des fonds patrimoniaux jeunesse nécessiteraient des bordereaux spécifiques.

2.2.1. Les normes et les fonds patrimoniaux jeunesse

Au-delà des informations qu'il serait judicieux d'intégrer aux notices des livres patrimoniaux jeunesse, se pose la question de la façon dont elles vont être présentées, sachant que le catalogage répond à des règles précises.

En effet, en catalogage, les informations d'une notice bibliographique sont structurées dans un bordereau dont les champs et leur contenu sont définis par des normes internationales préétablies²¹.

Or, il se trouve que ces normes sont régies par des distinctions de support mais surtout de chronologie puisque les livres anciens font l'objet d'une norme spécifique²² tenant compte de leurs particularités. Se pose donc à nouveau avec le catalogage le problème du cadre chronologique que dépassent largement les fonds patrimoniaux jeunesse comme nous l'avons vu en première partie. Non seulement ces derniers regroupent des ouvrages de périodes chronologiques très diverses mais surtout, si bon nombre des ouvrages ne sont pas anciens au sens strict, leur nature patrimoniale rend inconcevable de leur appliquer les normes des monographies contemporaines qui ne se penchent pas réellement sur les particularités d'exemplaires, les problèmes d'identifications, de dates, etc.

La seule alternative à ce problème semble de créer un bordereau de catalogage patrimonial, ne se rattachant pas au livre contemporain mais dépassant le cadre du livre ancien tout en puisant dans sa norme, la mieux à même de répondre aux exigences catalographiques des livres historiques.

La création d'un genre de bordereau hybride ne dispense pas en effet de se plier à une normalisation qui s'exprimera aussi dans l'indexation matière, dans l'application de la liste d'autorités de la BNF et, si faire ce peut, dans la présentation des notes en texte libre et dans le choix d'un vocabulaire homogène de description de la reliure notamment.

C'est cette rigueur qui permettra d'obtenir un traitement cohérent, d'autant plus important pour un fonds thématique spécialisé, et davantage d'efficacité aux recherches dans le catalogue. Ceci soulève néanmoins le problème des notices

²¹ Les principes de catalogage sont communs mais des différences peuvent subvenir dans sa mise en œuvre du fait des formats informatiques qui peuvent diverger d'une bibliothèque à l'autre, notamment pour la France Unimarc et Intermarc.

informatiques résultant de la rétroconversion de fiches papier qui n'étaient soumises à aucune norme lors de leur élaboration. Si cette opération a l'avantage de donner rapidement à ces fichiers une nouvelle visibilité, il en résulte une diversité du traitement des notices, de leur degré de précision, du vocabulaire et des noms propres employés. Cet inconvénient est certes atténué par les possibilités de la recherche informatisée mais il sera peut-être nécessaire tôt ou tard d'unifier ces notices à partir de termes et d'une structure commune.

2.2.2. Proposition d'un bordereau de catalogage informatisé

Conçu pour guider le catalogueur dans la création d'une notice informatisée, voici proposé ici ce que peut être un bordereau de catalogage adapté aux livres patrimoniaux jeunesse. Nous avons pris le parti d'en développer les champs en précisant leurs intitulés ainsi que quelques modalités de remplissage. Les numéros de champs donnés correspondent au format Unimarc.

Données codées

Parmi ces données, la plupart se génèrent automatiquement. Restent à renseigner les champs 100 pour la date de publication, 101 pour la langue du document et éventuellement 102 pour le pays de publication.

Le champ 100 étant obligatoire, la notice ne sera pas validée s'il n'est pas rempli. Lorsqu'on ne dispose pas de date d'édition ou qu'elle est incertaine, ce qui arrive fréquemment pour les ouvrages anciens et du XIXe siècle, la valeur « u » permet de contourner cette disposition.

Bloc 2 : les informations descriptives

Ce bloc, à partir de la page de titre de l'ouvrage, va fournir les principales caractéristiques de l'édition dont il s'agit. Dans le domaine de la littérature historique jeunesse où les rééditions des classiques sont continues, les adaptations légion et les auteurs bien souvent d'illustres inconnus, il est important de ne négliger

²² La norme AFNOR Z-39 14.

aucune de ces informations qui s'avèrent bien souvent indispensables pour différencier et identifier des éditions.

Champ 200 : titre et mention de responsabilité

A moins qu'il ne soit démesuré, il est souvent profitable de reprendre le titre dans son intégralité car cela permet de déceler ses éventuelles variations d'une édition à l'autre. Si la mention de l'auteur est fondamentale, celles des traducteurs, illustrateurs, etc. ont leur importance pour l'étude des pratiques éditoriales, de l'illustration.

Champ 205 : édition

La mention d'édition est facultative et souvent oubliée dans un catalogage sommaire. Mais, en l'absence fréquente de date d'édition, elle permet d'aboutir au moins à une fourchette entre l'édition précédente et la suivante et de mesurer l'histoire éditoriale d'une œuvre.

Champ 210 : adresse

Cette notion regroupe le lieu de publication, le nom de l'éditeur et la date de publication. Elle est donc indispensable à se repérer dans les éditions et témoignent de éventuels changements survenus dans les maisons d'édition (rachat, veuvage, association).

Champ 215 : collation

La collation indique l'importance matérielle de l'ouvrage avec le nombre de volume, leur dimension mais aussi la pagination et les illustrations. Quand cela est possible, il est intéressant de compter ou de donner une estimation du nombre et de la nature des planches et des illustrations afin d'alimenter les recherches sur cet aspect caractéristique de l'édition jeunesse.

Champ 225 : collection

Cette mention est elle aussi facultative mais la notion de collection possède une telle importance dans le secteur éditorial jeunesse qu'elle doit être signalée dès qu'elle apparaît ou peut être déduite.

Bloc 3 : notes

C'est ce bloc que sont signalés tous les éléments complétant les champs précédents ou ne pouvant pas y figurer. Que ce soit dans **le champ 300 des notes générales** ou

dans le **327 des notes de contenu**, c'est là que vont notamment pouvoir être mentionnées les pièces liminaires, en particulier lorsqu'elles concourent à la connaissance du public de l'ouvrage et de la démarche de l'auteur ou de l'éditeur.

Bloc 7 : responsabilité intellectuelle

Sont repris dans les **champs 700, 701 ou 702**, sous leur forme d'autorité, les mentions de responsabilité indiquées en 200. Cette étape va permettre de faire figurer comme entrée au catalogue la forme d'un nom propre jugée la plus juste et dite « d'autorité ». Si d'autres possibilités existent, elles seront mentionnées en formes rejetées. C'est le réservoir d'autorités de la BNF qui fait référence en la matière²³ mais chaque bibliothèque peut être amenée à créer ses propres autorités lorsqu'elles ne figurent pas dans celles de la BNF. C'est ce à quoi contraint très fréquemment le catalogage de livres historiques jeunesse dont leurs auteurs sont dans leur ensemble peu connus.

Champ 801 : signature de l'agence bibliographique

Ce champ n'a pas de relation directe avec notre corpus mais permet d'indiquer la bibliothèque et/ou la personne à l'origine de la notice et sa date de création, ainsi que celles des modifications intervenues.

Champs locaux 900

Les éléments matériels, particulièrement importants pour les livres patrimoniaux jeunesse, n'ont pas été abordés précédemment car ils ne relèvent pas de l'édition mais de l'exemplaire, ce qui leur vaut de figurer dans **le bloc 9**, consacré aux champs locaux mais présentant l'inconvénient de différer d'une bibliothèque à une autre. Nous donnerons donc des indications qui sont propres à la Bibliothèque municipale de Versailles et ne correspondront peut-être à d'autres situations.

C'est ainsi que le **champ 905** contient tout ce qui touche aux particularités d'exemplaire, reliure, provenance, appartenance, livre de prix, autant d'éléments dont nous ne reviendrons pas sur l'intérêt.

²³ Il peut être consulté sous forme du CDROM BNA, régulièrement remis à jour, ou sur le site internet de la BNF, [www.http://bnf.fr](http://bnf.fr), dans la rubrique consacrée aux professionnels des bibliothèques.

Il convient cependant de dire un mot sur ce qui est de la reliure que l'on pourrait s'étonner de trouver avec ce qui touche l'exemplaire. S'il est vrai qu'au partir du XIXe siècle, la reliure est passée à l'ère industrielle et devrait être similaire d'un exemplaire à l'autre d'une même édition, le livre patrimonial jeunesse affirme une fois encore sa particularité. En effet, pour toucher un large public, les livres étaient proposés sous des formes plus ou moins coûteuses en fonction de leur reliure, les éditeurs allant même jusqu'à proposer aux institutions scolaires des reliures permettant d'y insérer leurs armes pour les livres de prix. Qui plus est, chez les grands éditeurs jeunesse se côtoyaient de multiples collections aux formats et aux présentations diverses qui ont même parfois évolués au fil du temps : ainsi, parler de la collection de la bibliothèque rose ne peut suffire à visualiser l'objet dont il s'agit. Enfin, il arrive que les reliures, couvertures ou jaquettes d'origine n'aient pas survécu au temps, en particulier dans les bibliothèques où ces livres étaient abondamment prêtés. L'exemple de l'Heure joyeuse de Versailles est flagrant à ce titre puisque la quasi-totalité de son fonds historique est couvert de toile et a perdu ses couvertures colorées.

Le champ 999 pour sa part est complètement libre et permet d'y inscrire les indications de son choix. Nous avons profité de ce fait pour compléter chaque notice d'un document patrimonial jeunesse par l'indication de sa nature, sujet sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Le champ 966 permet de faire apparaître la cote du document dans le corps de la notice dans la mesure où le traitement matériel de documents patrimoniaux est régi par des impératifs spécifiques.

Les modalités d'accès à l'information et aux documents eux-mêmes ayant été étudiées de façon à prendre en compte les besoins des usagers mais aussi la conservation des documents, l'étape du traitement va donc pouvoir céder la place à la politique de valorisation à proprement parler.

FAIRE (RES)SORTIR LES FONDS PATRIMONIAUX JEUNESSE

Les fonds patrimoniaux jeunesse ont retrouvé une place à part entière dans la bibliothèque grâce à leur repérage et à leur traitement. Néanmoins, ces travaux internes, lourds à réaliser pour la bibliothèque, perdraient de leur sens s'ils n'étaient pas destinés à faire vivre ces fonds auprès du public. De là découle l'importance de la valorisation de ces fonds qui va y contribuer en les faisant ressortir parmi l'ensemble des collections à la bibliothèque et sortir de l'enceinte cette dernière, tout au moins sur un mode virtuel.

1. Donner aux fonds une identité claire

L'obstacle majeur rencontré lors d'un repérage de fonds patrimoniaux jeunesse se trouve être leur identification en tant que tels, renforcé bien souvent par leur dispersion²⁴ et, à la Bibliothèque municipale de Versailles, par la stratification des fichiers. Cet obstacle surmonté, il est donc essentiel de pouvoir faire profiter les usagers des fruits de ce travail en restituant, qui plus est de façon visible, cette identité.

1.1. Identification par une mention spécifique

Il se trouve que le traitement catalographique des documents peut constituer le support d'une telle identification, dans la mesure de l'existence d'un catalogage spécialisé au sein d'un catalogue unique et informatisé.

L'on pense immédiatement à l'indexation matière, prévue dans le bloc 6 des notices Unimarc mais cette solution doit être écartée dans le cas de notre corpus de

documents patrimoniaux jeunesse dont nous avons vu que la nature peut dépendre de particularités d'exemplaire et ne pas être propre à l'édition cataloguée. S'il n'est donc pas possible de recourir à une indexation matière normalisée, une alternative existe néanmoins.

Il s'agit de placer dans les notices de chacun des ouvrages que nous avons pu définir comme appartenant au corpus un identifiant qui les y rattachera ouvertement. Il se présentera sous la forme d'une mention spécifique, celle de « fonds patrimonial jeunesse » par exemple, qui devra être insérée dans l'un des champs de la notice. Cette mention sera placée de préférence dans un champ du bloc 9 des données locales puisque c'est l'exemplaire qui la justifie parfois, le champ 999 semblant tout à fait convenir pour le module de catalogage de la Bibliothèque municipale de Versailles. Ce champ pourra être renseigné au moment de la création des notices pour les documents qui ne faisaient pas l'objet d'un traitement préalable, mais aussi ultérieurement pour celles issues de la rétroconversion ou antérieures au programme de valorisation.

D'une part, après le paramétrage adéquat de l'OPAC, cette disposition permettra de faire apparaître cette mention à l'écran avec la notice. L'utilisateur pourra ainsi être informé ou conforté sur la nature spécifique du document.

D'autre part, ce champ et la mention retenue seront dès lors soumis, au même titre que le reste de la notice, à la possibilité de recherche. Dans le cas de l'OPAC de Versailles, cette recherche ne nécessite d'ailleurs aucun paramétrage particulier puisque l'interrogation par le biais de « chercher partout » couvre l'intégralité des champs de la notice, le 999 inclus. Dans la mesure où la mention spécifique sera aussi commune à tous les documents de même nature, l'utilisateur aura la possibilité de voir s'afficher à l'écran l'ensemble des notices de fonds patrimoniaux jeunesse. L'adoption d'une telle mention évitera donc aux usagers de reprendre à leur tour le long et fastidieux travail d'identification et de repérage déjà mené par la bibliothèque pour connaître ses fonds.

Malgré tout, à ce stade, cette solution reste soumise à une démarche volontaire de recherche et aux aléas de celle-ci tels que se placer dans le mode d'interrogation

²⁴ Mises à part les quelques bibliothèques ou sections spécialisées dans ce domaine, c'est en effet la dispersion qui marque les documents patrimoniaux jeunesse dans les bibliothèques de lecture publique.

adéquat, trouver la formulation adoptée par la bibliothèque pour définir ce type de documents, etc.

1.2. Constitution d'un sous-catalogue

En l'absence de requête précise, les usagers se retrouvent au point de départ, confrontés à la masse anonyme du catalogue et de ses notices, entités autonomes et insuffisantes en elles-mêmes à faire émerger un corpus thématique comme celui des fonds patrimoniaux jeunesse.

Néanmoins, la configuration du module de catalogage d'Absys permet d'extraire du réservoir commun de ces notices des sous-ensembles thématiques. Outre le catalogue général de la bibliothèque, apparaissent ainsi sur la page d'accueil de l'OPAC versaillais, les sous-catalogues de chacune des bibliothèques du réseau, du fonds ancien ainsi que des collections jeunesse du réseau²⁵. D'après les cas du fonds ancien et des collections jeunesse, l'on peut constater que la dispersion bien réelle des documents en un même lieu et même entre sites différents n'entrave en rien leur réunion virtuelle au sein d'un unique sous-catalogue.

Ce système est donc particulièrement adapté à la problématique des documents patrimoniaux jeunesse de la bibliothèque dont il permettrait de dépasser l'éclatement géographique pour les réunir en un ensemble cohérent et surtout bien en vue sur tous les postes de l'OPAC.

Qui plus est, le versement des documents dans ce réservoir spécialisé étant obtenu à partir d'un facteur discriminant commun aux notices, la mention spécifique préconisée précédemment se trouve toute désignée pour cet office, à condition d'être constante, dans son intitulé et le champ qui l'héberge.

L'adoption d'une mention spécifique apparaît donc particulièrement judicieuse dans la mesure où elle offre la possibilité de donner identité et visibilité aussi bien à chaque document du corpus qu'au corpus lui-même. Elle constitue en cela une chance unique de passer outre de fortes contraintes matérielles et de dépasser de documents isolés pour donner vie à un véritable fonds patrimonial jeunesse.

²⁵ Ce sous-catalogue ne prend cependant en compte que les collections jeunesse contemporaines, à l'exclusion des fonds patrimoniaux dont traite notre étude.

2. Créer de la valeur ajoutée

Il est logique que la valorisation de fonds consiste en premier lieu à en affirmer l'existence et l'identité. Ce résultat acquis, elle pourra par la suite le conforter et même le renforcer par une série d'action mettant ces derniers encore davantage en avant.

2.1. Entretien et accroissement

Compte tenu des efforts fournis pour arriver à rattraper le retard accumulé sur la question des documents patrimoniaux jeunesse, la bibliothèque doit prendre soin d'entretenir ce « nouveau » capital et d'établir une veille le concernant.

Ce souci consistera tout d'abord à préserver les documents identifiés selon les impératifs de conservation liés à leur statut patrimonial. A la surveillance des conditions de stockage (température, hygrométrie, luminosité, etc.), doit principalement s'ajouter celle des conditions de communication dont dépendent l'intégrité physique des ouvrages mais aussi leur perception par les usagers. Comment sensibiliser le public à la valeur patrimoniale de documents que l'on peut emmener chez soi ? Dans l'impossibilité de constituer une réserve matérielle à la bibliothèque centrale pour les raisons que nous avons déjà évoquées, il est en revanche possible d'envisager le sous-catalogue comme une réserve virtuelle où serait précisé, outre la mention « fonds patrimonial jeunesse », que les documents sont exclus du prêt, quelque que soit leur date de publication.

Par ailleurs, les éventuelles réparations de documents endommagés devront être confiées à des professionnels qui pourront s'en acquitter le plus fidèlement possible à l'état d'origine.

Mais au-delà de la préservation, valoriser ces fonds patrimoniaux jeunesse peut également consister à les faire vivre au moyen d'un accroissement.

A la bibliothèque centrale, dans la mesure où ses documents appartiennent à des fonds morts, des acquisitions ne paraissent pas se justifier, d'autant que la bibliothèque a déjà des pôles d'excellence patrimoniaux plus marqués tels que le fonds local ou la musique et, pour des raisons budgétaires évidentes, ne peut se permettre de les multiplier.

Il en va très différemment pour l'Heure joyeuse, bibliothèque publique jeunesse, dont le fonds patrimonial est avant tout le reflet de ses collections pour les périodes les plus « anciennes » de son histoire. C'est en ce sens que l'on peut considérer que même ses collections courantes sont un patrimoine pour l'avenir, collections dont les documents les plus anciens ou devenant rares sont en passe de devenir patrimoniaux. C'est ce qui explique que, parallèlement à des opérations ponctuelles visant à retirer du circuit courant les livres devenus « précieux », le désherbage prend une dimension toute particulière et conduira les livres à la réserve plutôt qu'au pilon²⁶.

La réserve bénéficie également de quelques acquisitions dues à l'Association des amis de la bibliothèque, cette dernière n'ayant pas de budget spécifique consacré à son activité de conservation.

2.2. Actions en direction d'un public spécialisé

Fonds spécialisés, les documents patrimoniaux jeunesse, rencontrent mais peuvent aussi susciter l'intérêt d'un public spécialisé qui se compose de professionnels du livre, bibliothécaires et éditeurs, d'universitaires, de chercheurs ou encore de collectionneurs. Face à ce public « captif » mais exigeant, en quête de données précises, la valorisation prendra essentiellement la forme d'outils de recherche pointus.

Tel qu'a pu être préconisé précédemment un traitement catalographique spécialisé des documents patrimoniaux jeunesse, le catalogue de la bibliothèque peut constituer en lui-même un outil de recherche très efficace. Non seulement l'identifiant et le sous-catalogue représentent un énorme gain de temps, mais les modalités d'interrogation du logiciel Absys combinées à la précision des notices doivent permettre d'aborder l'étude des disciplines de la littérature, de l'éducation, de l'édition, de l'illustration, de l'histoire du livre, etc., mais aussi de procéder à la localisation voire à l'identification d'ouvrages, d'éditions ou d'exemplaires.

L'outil qu'est le catalogue informatisé de la bibliothèque pourra être éventuellement complété par d'autres outils spécifiques cette fois parmi lesquels figurent

²⁶ L'on pourra se référer à ce sujet à la réflexion de Viviane Ezratty et Françoise Lévêque dans leur contribution « Le problème des fonds courants : la littérature pour la jeunesse, désherbage et conservation », p. 237-247 à *Désherber en bibliothèque, manuel des pratiques de révision des collections*.

essentiellement les catalogues scientifiques ou les répertoires portant sur l'ensemble ou une partie des fonds patrimoniaux jeunesse. L'établissement d'une base de données peut également être envisagée à condition qu'elle puisse venir compléter celle qui se cache derrière le catalogue informatique.

Néanmoins, dans le cas d'une bibliothèque de lecture publique non spécialisée dans ce domaine comme l'est la bibliothèque centrale de Versailles, l'on peut se demander si l'effort nécessité par la création de tels outils n'est pas disproportionné par rapport à leur objectif, dans la mesure où un catalogage lui-même relativement complet a été mis en place.

La situation est quelque peu différente pour une bibliothèque spécialisée qui, par ailleurs, possède peut-être des collections moins importantes. Ainsi, ce type de valorisation a déjà pu être mis en œuvre à l'Heure joyeuse qui a conçu un répertoire de la partie historique de sa réserve²⁷.

2.3. Actions en direction du grand public

Si l'on peut penser qu'à fond spécialisés, public spécialisé, les fonds patrimoniaux font exception dans la mesure où ils sont un héritage commun que la bibliothèque doit s'attacher à faire vivre également aux yeux du plus grand nombre. L'instrument privilégié de cette facette de la valorisation apparaît dans l'organisation d'opérations telles que visites et expositions qui visent à faire découvrir les documents eux-mêmes et leur existence parmi les collections de la bibliothèque. Se déroulant dans les locaux de cette dernière, ces opérations toucheront en premier lieu ses usagers mais seront ouvertes à tout public.

Les documents jeunesse se prêtent d'ailleurs relativement bien à ce type d'actions de valorisation du patrimoine en faveur du grand public. D'une part, ils renvoient les visiteurs adultes à un pan de leur propre vie, celui de l'enfance et de ses lectures, et peut-être même à des ouvrages qu'ils ont pu lire, compte tenu de la part de « classiques » intemporels dans ce domaine. D'autre part, grâce à un aspect visuel souvent attrayant, cartonnages colorés, nombreuses illustrations, ces documents permettent d'attirer et de retenir l'attention d'un public non sensibilisé d'adultes mais

²⁷ Bibliothèque de l'Heure Joyeuse, Versailles : répertoire des ouvrages acquis entre 1935 et 1940, Versailles, Association versaillaise des Amis de l'Heure Joyeuse, [1996], 131 p.

surtout de jeunes qui peuvent ainsi comparer leurs pratiques actuelles à celle d'un passé plus ou moins proche et prendre conscience de l'histoire d'une production qui leur est consacrée.

C'est dans cet esprit de découverte que la Bibliothèque nationale de France a choisi le thème de *Il était une fois... les contes de fées*, genre particulièrement populaire de la littérature jeunesse, pour organiser en 2001 sur son site de Richelieu une grande exposition consacrée à en retracer l'histoire de façon scientifique mais aussi plus ludique à l'aide d'ouvrages et d'objets, jouets, affiches, costumes, etc.²⁸

Plus modestement, à Versailles, l'Heure joyeuse s'appuie déjà sur ses documents pour faire connaître son histoire et sensibiliser ses jeunes usagers. Ainsi, elle a pu organiser ponctuellement en 1985 à l'Hôtel de Ville une vaste exposition à l'occasion de ses cinquante ans²⁹ et en 2001, une autre plus spécifique consacrée aux Albums du Père Castor présents dans ses collections³⁰ mais expose aussi plus quotidiennement dans des vitrines de la bibliothèque une petite sélection d'ouvrages patrimoniaux.

Les visites de groupes scolaires sont également une initiative à ne pas négliger. Si elles doivent répondre à de plus strictes exigences pour le domaine de documents patrimoniaux, elles sont néanmoins possibles comme l'a montré une précédente initiative de la Bibliothèque municipale de Versailles. Deux années consécutives, en 2000 et 2001, la bibliothèque a en effet accueilli dans la Grande galerie, en temps normale interdite au public, des classes pour leur dévoiler ses richesses patrimoniales autour de thèmes précis, l'histoire du livre et les jardins, qu'ils avaient étudié au cours de l'année.³¹ Il s'agirait d'une valorisation toute à fait indiquée pour les documents patrimoniaux jeunesse, à condition que soient contrôlés les risques qu'elles pourraient faire courir aux documents.

²⁸*Il était une fois... les contes de fées*. Exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 20 mars-17 juin 2001..., Paris, Seuil, Bibliothèque nationale de France, 2001, 573 p.

²⁹*L'Heure Joyeuse a 50 ans : [les enfants, les images et les livres depuis les années 30]*. [Exposition], Versailles, Hôtel de Ville, avril 1985, [Versailles], [Hôtel de Ville], 1985, 40 f.

³⁰*Les albums du Père Castor, 1934-1966, à l'Heure Joyeuse de Versailles*. [Exposition], Versailles, l'Heure Joyeuse, [7 nov.-8 déc. 2001], Versailles, Ville de Versailles, 2001, 33 p.

³¹ « A la Bibliothèque de Versailles, quand les enfants sont rois », *Le magazine du Bibliophile*, n°9 juillet/août 2001, p.28-30.

3. Diffuser

Ces diverses actions de valorisation n'atteindront cependant pleinement leur efficacité si elles ne se voient pas doublées d'une démarche de communication vers l'extérieur qui permettra de faire sortir l'information du cadre somme toute restreint des locaux de la bibliothèque.

Cette diffusion s'appuiera donc sur les informations collectées tout au long des étapes précédentes de la valorisation et particulièrement sur les outils et les initiatives mises en place dans ce cadre.

Ainsi, les outils spécialisés et les catalogues, dont font souvent l'objet les expositions pour en conserver la mémoire trace après qu'elles se soient achevées, peuvent donner lieu à la publication d'ouvrages qui permettront de toucher un public plus large que celui de la bibliothèque ou de sa ville³². La bibliothèque peut également susciter la publication d'articles dans des revues spécialisées sur la littérature de jeunesse ou les fonds patrimoniaux.

Mais, à cette publication traditionnelle sur support papier qui trouve ses limites dans les moyens limités de bien des bibliothèques en ce domaine, la faiblesse des tirages et les problèmes pour se les procurer, sont venues s'ajouter depuis quelques années de nouvelles perspectives de diffusion grâce à Internet. Cet outil offre en effet la possibilité de diffuser l'information à moindre coût et à l'échelle mondiale qui plus est.

La bibliothèque peut en tirer un profit considérable pour la valorisation de ses fonds par une mise en ligne, d'une part de son catalogue informatique dès lors interrogeable à distance, paramètre fondamental pour les chercheurs, et d'autre part de ses outils sur les fonds. C'est ce qu'applique la BNF qui offre sur Internet des visites virtuelles de certaines de ses expositions, même anciennes, et ses catalogues accessibles sur son site propre³³ et celui du CCFR³⁴. Mais existent des applications encore plus spécifiques comme le montre pour la littérature jeunesse l'existence de la base de données du Centre Bermond-Boquié de recherche et d'information sur la littérature de jeunesse francophone, gérée par l'association Nantes livres jeunes, qui propose l'analyse à la fois

³² Les références que nous avons donnés précédemment sur les outils ou les expositions renvoient d'ailleurs aux publications correspondantes.

³³ <http://www.bnf.fr>

³⁴ <http://www.ccf.fr>

bibliographique et critique de 14 000 ouvrages postérieurs à 1984³⁵, ou encore le projet américain développé par Internet archives et l'Université du Maryland d'une bibliothèque virtuelle internationale de littérature jeunesse, intitulé The International Children Digital Library (ICDL)³⁶.

Il faut souligner que les outils spécialisés n'ayant pas été créés sous forme informatique, peuvent en acquérir une grâce à la numérisation et être ainsi diffusés sur Internet. Quant aux bibliothèques qui ne disposent pas des moyens techniques ou financiers pour mettre en place ce type de diffusion, elles pourront dans un premier temps opter pour la création d'un site internet qui signalera la présence de ses fonds spécialisés ou en dernier recours, se manifester sur des sites collectifs de bibliothèques ou spécialisés dans la littérature jeunesse.

4. Collaborer

En effet, dans le domaine de la littérature jeunesse a commencé à se constituer un réseau informel mais bien réel qui mobilisent les différents acteurs qui y sont impliqués et sont aussi bien des bibliothèques que des centres de recherches, des formations universitaires, des associations, des particuliers, etc.

La collaboration appliquée en matière de diffusion peut jouer un rôle non négligeable pour faire connaître la bibliothèque et ses collections patrimoniales jeunesse, chaque acteur dans son travail de diffusion pouvant renvoyer aux autres et les synthèses transversales sur le sujet s'attachant à répertorier les centres de ressources disponibles. En sont de bonnes illustrations le répertoire des fonds de conservation jeunesse réalisé³⁷ par la Bibliothèque de l'Heure joyeuse de Paris ou encore celui présent sur Ricochet, site internet du CIELJ (Centre international d'études en littérature de jeunesse)³⁸. La bibliothèque aura donc tout intérêt, même si elle dispose de ses propres outils de diffusion, de « s'afficher » sur des outils

³⁵ Cette base donnée est consultable sur Minitel et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.livrjeun.tm.fr>

³⁶ Les buts poursuivis par ce projet et l'ébauche de cette bibliothèque numérique sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.icdlbooks.org>.

³⁷ Op. cit.

³⁸ <http://www.ricochet-jeunes.org/>

extérieurs et plus particulièrement sur les répertoires qui y sont proposés, très consultés par les usagers pour une première approche du sujet ou d'une recherche.

Mais au-delà de ce référencement mutuel, la collaboration est surtout l'occasion privilégiée de faire avancer la réflexion sur la valorisation des fonds patrimoniaux jeunesse, non seulement au niveau de la bibliothèque mais aussi beaucoup plus largement. En effet, au-delà des idées ponctuelles de valorisation que peuvent suggérer les pratiques des autres acteurs de ce domaine, il semble en effet primordial d'établir une concertation sur les fonds patrimoniaux jeunesse de façon à en établir une cartographie et à mettre en place des normes qui n'existent pas encore concernant une définition commune de la notion mais aussi de son catalogage qui doit être unifié, aussi bien dans sa structure que dans son vocabulaire (description matérielle, mention spécifique, etc.). C'est à ce prix qu'émergera peut-être un catalogue collectif de conservation jeunesse, ou en tout cas la constitution d'une véritable conservation répartie qui, en simplifiant le traitement pour les professionnels des bibliothèques et les recherches pour tous, donnera les moyens de se consacrer davantage à la valorisation de ces fonds patrimoniaux jeunesse et de leurs documents.

Conclusion

En son état actuel, l'inventaire des documents patrimoniaux jeunesse de la bibliothèque centrale de Versailles, mené dans le cadre cette étude, conduit au constat qu'ils y sont au moins aussi nombreux qu'à l'Heure joyeuse et que certains présentent même une relative rareté³⁹.

Il semble donc bien que ce type de documents constitue une nouvelle richesse pour la bibliothèque, à condition d'être réellement mis en valeur.

Pour la Bibliothèque de l'Heure joyeuse, cette valorisation consistera à cataloguer informatiquement et à enrichir la réserve mais aussi à affirmer l'existence de la bibliothèque et de son fonds de conservation qui, malgré son signalement dans le répertoire des fonds de conservation⁴⁰ et le CCFR, fait l'objet de très peu de demandes.

Pour la bibliothèque centrale, l'inventaire auquel nous avons abouti n'est qu'une ébauche et les 1500 titres environ sont loin de rendre compte de tous ces fonds. Il va donc s'agir de compléter cet inventaire sachant que les quelques 500 titres relevant du fonds ancien ont été principalement obtenus par des requêtes basées sur des mots pertinents pour les titres de cette période⁴¹, ainsi que sur le recours au catalogue de l'INRP, au répertoire de Michel Manson sur *Les livres pour l'enfance et la jeunesse 1789-1799* ou encore à la synthèse d'Isabelle Havelange sur *Le Magasin des enfants. La littérature pour la jeunesse (1750-1830)*. Faute de temps, ces sources extérieures n'ont pas pu être dépouillées intégralement ni relayées par d'autres. Les quelques mille titres restant proviennent pour leur part des références recueillies dans le fichier papier matière, ainsi que d'un dépouillement exhaustif des fichiers papier auteurs pour les lettres A, B et C, complétés par celui de quelques auteurs comme Jules Verne, Zénaïde Fleuriot, etc.

³⁹ Ce constat a pu être fait sur la base du CCFR, de BN Opale et du catalogue des fonds de l'Heure joyeuse de Paris avant 1914.

⁴⁰ Op. cit.

⁴¹ Ont été recherchées et dépouillées les entrées « enfan(t) », « enfance », « fées », alphabet, abécédaire, « fils », « garçon », « fille », « demoiselle », « jeunesse », « jeunes gens », « jeunes personnes », « ad usum delphini » et ses variantes, de « jeune », « conte », « éducation ». Ces trois dernières de par le bruit qu'elles ramènent n'ont pas été dépouillées entièrement.

En ce qui concerne le catalogage, il n'était d'emblée pas envisageable de traiter ne serait-ce que les documents issus de notre repérage. Notre réflexion sur le sujet s'est néanmoins appuyée sur le catalogage test d'une centaine de volumes pour 85 notices qui a permis de confronter la théorie à la pratique.

Ainsi, en dépit de la modestie du travail accompli rapporté à l'ampleur de la tâche à venir, nous espérons vivement que cette étude pourra ne serait-ce qu'attirer l'attention des bibliothèques sur les trésors du patrimoine jeunesse qu'elles recèlent peut-être sans le savoir et apporter peut-être un complément utile aux importants efforts de réflexion et de cartographie qui sont menés sur le sujet des fonds de conservation jeunesse.

Bibliographie sur la littérature, l'édition et les bibliothèques jeunesse

SITES INTERNET

En ce qui concerne les sites internet, mis à part ceux cités au cours de notre étude, nous n'en donnerons pas de sélection ici, du fait notamment au fait que beaucoup traitent de la littérature ou du livre jeunesse sans aborder les questions patrimoniales.

Pour une sélection précisée et plus vaste, nous renvoyons à la partie « livres pour enfants » de la rubrique « histoire du livre » des signets de la BNF, à l'adresse <http://www.bnf.fr/pages/liens/index-liste.htm>, ainsi qu'à la sélection proposée dans les Actes de la journée d'études *Patrimoine et conservation répartie*⁴² qui offre l'avantage d'être divisée entre les thèmes des ressources en littérature jeunesse, de l'histoire du livre pour enfants et d'exemples de classiques de cette littérature.

HISTORIQUES ET PANORAMAS DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Caradec François. *Histoire de la littérature enfantine en France*, Paris : A. Michel, 1977, 271 p.

La collection Ad usum Delphini : l'Antiquité au miroir du Grand Siècle, Grenoble, ELLUG, 2000, 428 p.

Dupont-Escarpit Denise. *La Littérature d'enfance et de jeunesse : panorama historique*, Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ? 1981, 127 p.

Embs Jean-Marie et Mellot Philippe, *Le siècle d'or du livre d'enfants et de jeunesse : 1840-1940*, Paris : L'Amateur, 2000, 285 p.

Gourévitch, Jean-Paul. *La littérature de jeunesse dans tous ses écrits : anthologie de textes de référence : 1529-1970*, CRDP de l'Académie de Créteil, 1998, 352 p.

Havelange Isabelle. *Le magasin des enfants : la littérature pour la jeunesse : 1750-1830*, Montreuil, Bibliothèque Robert-Desnos, Association Bicentenaire, 1988, 143 p.

Latzarus, Marie-Thérèse. *La littérature enfantine en France dans la seconde moitié du XIXe siècle*, 1924

Le livre d'enfance et de jeunesse en France, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1994, 332 p.

Ottevaere-Van Praag, Ganna. *La Littérature pour la jeunesse en Europe occidentale : 1750-1925*, Paris; Berne; Francfort, P. Lang, 1987, 493 p.

Ottevaere-Van Praag, Ganna. *Histoire du récit pour la jeunesse au XXe siècle : 1929-2000*, Bruxelles, Peter Lang, 1999.

Révolution, Restauration et les jeunes : 1789-1848, écrits et images, [actes du] colloque international, Metz, 5-7 décembre 1986, Paris : Didier érudition ; Metz : Université de Metz, 1989, 180 p.

Trigon, Jean de. *Histoire de la littérature enfantine de ma mère l'oye au roi Babar*, Paris, Hachette, 1950.

⁴² Op. cit., p. 119-131.

BIBLIOTHÈQUES JEUNESSE, CONSERVATION, CATALOGUES D'EXPOSITION ET DE FONDS PATRIMONIAUX ET OUTILS

Les albums du Père Castor, 1934-1966, à l'Heure Joyeuse de Versailles. [Exposition], Versailles, l'Heure Joyeuse, [7 nov.-8 déc. 2001], Versailles : Ville de Versailles, 2001, 33 p.

Diament Nic. *Dictionnaire des écrivains français pour la jeunesse, 1914-1991 ;* l'Ecole des Loisirs ; 1993.

Ezratty Viviane. « Le fonds Nostalgie de l'Heure joyeuse », *Biblioth'échos*, n°7, mai 1990.

Ezratty Viviane. « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, p. 204-219, *Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, sous la direction de M. Poulain, Ed. du Cercle de la Librairie-Promodis, 1992.

Ezratty Viviane et Lévêque Françoise. « Bibliothèque municipale de l'Heure joyeuse », *Patrimoine des bibliothèques de France : Ile de France*, Ministère de la culture, Payot, 1995.

Ezratty Viviane et Lévêque Françoise. « Le problème des fonds courants : la littérature pour la jeunesse, désherbage et conservation », p. 237-247, *Désherber en bibliothèque, manuel des pratiques de révision des collections par Françoise Gaudet et Claudine Lieber*, Ed. du Cercle de la Librairie, 1996, 262 p.

Fonds ancien de littérature pour la jeunesse : catalogue de livres imprimés avant 1914 : bibliothèque de l'Heure joyeuse, Paris : Ville de Paris, 1987. - 214 p.

Gruny Marguerite et Leriche Mathilde. *Beaux livres, belles histoires, choix de cinq cent livres pour enfants*, Paris, Bourrellet et Cie, 1937, 78 p.

Gumuchian. *Les livres de l'enfance du 15^e siècle au 19^e siècle* ; 2 vol. ; Paris; 1930.

Harten Hans-Christian. *Ecrits pédagogiques sous la Révolution*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1989, 173 p.

L'Heure Joyeuse a 50 ans : [les enfants, les images et les livres depuis les années 30]. [Exposition] Versailles, Hôtel de Ville, avril 1985, Versailles, Hôtel de Ville, 1985, 40 f.

L'Heure joyeuse : 70 ans de jeunesse : 1924-1994. Paris, Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles, 1994, 105 p.

Huguet Françoise. *Les livres pour l'enfance et la jeunesse de Gutenberg à Guizot : les collections de la Bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique*, Paris ; Institut national de recherche pédagogique, Klincksieck, 1997, 413 p.

Il était une fois... les contes de fées. Exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 20 mars-17 juin 2001, Paris, Seuil, Bibliothèque nationale de France, 2001, 573 p.

Leriche, Mathilde. *50 ans de littérature de jeunesse*. Paris, Magnard Éditions l'École, 1979, 156 p.

Lévêque Françoise. « L'utilisation du Fonds ancien de l'Heure joyeuse », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 4^e trimestre 1994.

Le livre pour la jeunesse : patrimoine et conservation répartie, actes de la journée d'étude du 5 octobre 2000, Bibliothèque nationale de France, Paris bibliothèques, 2001, 135 p.

Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir : de quelles sources disposent les chercheurs, enseignants, bibliothécaires, éditeurs ?, actes des Rencontres interprofessionnelles, les 14 et 15 novembre 1994 au lycée Henri IV, Paris, organisées par la Bibliothèque l'Heure joyeuse ; sous la dir. de Viviane Ezratty et Françoise Lévêque, suivis d'un Répertoire des fonds de conservation des livres pour la jeunesse en France et en Belgique, données 1994-1996, Paris bibliothèques, 1997, 125 p.

Livre, mon ami : lectures enfantines, 1914-1954. Paris bibliothèques, 1991

Livres d'enfance : collection Henri Paulès, Bibliothèque municipale de Rennes, 1992.

1940-1990, Livres, enfants, bibliothèques : Toulouse à l'Heure joyeuse. exposition à la Bibliothèque municipale de Toulouse... octobre-novembre 1991, Toulouse, Bibliothèque municipale, 1991, 133 p.

Les Livres pour enfants à travers les collections de la Bibliothèque municipale de Caen : panorama des origines à 1950. [Exposition], Caen...octobre-novembre 1988, Caen, Association des Amis de la Bibliothèque, 1988, 79 p.

Manson, Michel. *Les Livres pour l'enfance et la jeunesse publiés en français de 1789 à 1799* ; Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1989, 272 p.

Manson, Michel. *Rouen, le livre et l'enfant de 1700 à 1900 : la production rouennaise de manuels et de livres pour l'enfance et la jeunesse*. [Exposition], Musée national de l'éducation, Rouen, 1993, 268 p.

Répertoire des ouvrages acquis entre 1935 et 1940. Bibliothèque de l'Heure joyeuse de Versailles, 1996, 131 p.

ILLUSTRATIONS

Brun Philippe. *A. Robida, sa vie, son œuvre*, Paris, Editions Promodis, 1984.

Gottlieb Gerald et Plumb J.H. *Early children books and their illustration*, The Pierpont Morgan library, Oxford Press University, 1975, 263 p.

Gourévitch Jean-Paul. *Images d'enfance : quatre siècles d'illustration du livre pour enfants*, Paris : Ed. Alternatives, 1994, 127 p.

Hamilton James. *Arthur Rackham l'enchanteur bien-aimé*, Quimper, Editions Corentin, 1995.

Kaenel Philippe. *Le métier d'illustrateur, 1830-1880 : Rodolphe Töpffer, J.-J. Grandville, Gustave Doré*, Paris : Éd. Messene, 1996, 376 p.

Leblanc, Henri. *Catalogue de l'œuvre complet de Gustave Doré*, Paris, Ch. Bosse Libraire, 1931.

Marie Aristide. *Alfred et Tony Johannot*, Paris, H. Floury éditeur, 1925.

Parmegiani Claude-Anne. *Les Petits Français illustrés, 1860-1940 : l'illustration pour enfants en France de 1860 à 1940, les modes de représentation, les grands illustrateurs, les formes éditoriales*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1989, 303 p.

Perreau Robert. *Hansi ou l'Alsace révélée*, Meaux, aux dépens de l'auteur, 1962 et 1964

Renonciat Annie. *J.J Grandville, Courbevoie*, ACR Edition-Vilo, 1985

Robichon François. *Job ou l'histoire illustrée*, Paris, Herscher, 1984

Robichon François. *Benjamin Rabier, l'homme qui faisait rire les animaux*, Paris, Editions Hoëbeke, 1993.

Whalley Joyce Irene et Chester Tessa Rose. *A history of children's books illustration*, John Murray with the Victoria & Albert Museum, 1988, 268 p.

EDITION ET ASPECTS TECHNIQUES

Bottin, André, *Bibliographie des éditions illustrées des Voyages extraordinaires de Jules Verne...*, Contes, chez l'Auteur, 1978

Carteret, L. *Le trésor du bibliophile, époque romantique, 1801-1875*, Paris, L. Cartert Editeur, 1927.

Un éditeur et son siècle : Pierre-Jules Hetzel, 1814-1886.[Colloque, Nantes, 9-11 mai 1986], Saint-Sébastien : ACL éd. Société Crocus, 1988, 366 p.

De Balzac à Jules Verne : un grand éditeur du XIXe siècle : P.-J. Hetzel.
Exposition en 1966, Paris, Bibliothèque nationale. 1966, 92 p.

Gondolo della Riva Piero. *Bibliographie analytique de toutes les œuvres de Jules Verne*, Paris, Société Jules Verne, 1977 et 1985, 2 vol.

Malavieille, Sophie

Reliures et cartonnages d'éditeur en France au XIXe siècle, 1815-1865, Paris, Editions Promodis, 1985, 253 p.

Parménie Antoine. *Histoire d'un éditeur et de ses auteurs, P.-J. Hetzel (Stahl)*, 1953.

Table des annexes

ANNEXE 1 : ELEMENTS SUR LE RÉPERTOIRE DES FONDS DE CONSERVATION	I
Questionnaire de base	II
Notice de l'Heure joyeuse de Versailles	IV
ANNEXE 2 : EXEMPLES DE CATALOGUES DE FONDS DE CONSERVATION JEUNESSE	V
Extrait du catalogue de l'Heure joyeuse de Paris pour les ouvrages avant 1914	VI
Extrait du catalogue de l'INRP pour les ouvrages de Gutenberg à Guizot	VII
ANNEXE 3 : EXEMPLE D'UN EXTRAIT DE CATALOGUE D'ÉDITEUR INCLUS DANS LES OUVRAGES	VIII
ANNEXE 4 : EXEMPLE D'EXPOSITION PROPOSÉE PAR L'HEURE JOYEUSE DE VERSAILLES	X

***Annexe 1 : Elements sur le répertoire
des fonds de conservation***

Questionnaire de base

Notice de l'Heure joyeuse de Versailles

***Annexe 2 : exemples de catalogues de
fonds de conservation jeunesse***

**Extrait du catalogue de l'Heure joyeuse de Paris pour les
ouvrages avant 1914**

**Extrait du catalogue de l'INRP pour les ouvrages de Gutenberg à
Guizot**

***Annexe 3 : exemple d'un extrait de
catalogue d'éditeur inclus dans les
ouvrages***

***Annexe 4 : exemple d'exposition
proposée par l'Heure joyeuse de
Versailles***

